



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 30 JUIN 2021

EXTRAIT DE DELIBERATION N° 2021-079 / 3-3-3

Les membres du Conseil Municipal de la Ville de VOIRON, légalement convoqués le 24 juin 2021, se sont réunis en séance à huis clos à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Julien POLAT, Maire.

Les conseillers présents au nombre de 29 formant la majorité des membres en exercice, le Président déclare, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, que le Conseil Municipal peut délibérer.

Présents : Y. ALLARDIN, C. AMACHANTOUX, C. BADREDDINE, H. BARADEL, A. BELLEVILLE, F. BEVILACQUA, P. BONNARDON, F. BRABRI, M. CHASSON, G. DA COSTA, A. FAVIER, N. FAYOLLE, A. GAL, B. GATTAZ, B. GRANDCAMP, M. GUICHERD-DELANNAZ, B. HUET, A. LE BOURDONNEC, E. LIVERNAIS, M. MISTRE, C. MOLLIER-SABET, A. MOREAU, B. PARIS-BERNARD, J. POLAT, L. RUELLO-MOGORE, B. SARRAT, S. VALENTIN, J. VIAL.

Représentés : J-P. ALIBEU, P. CHUNG-PEREZ, F. DUFFOUR, N. JULLIARD, A. MOTTE, B. SEVEN.

La secrétaire de séance désignée est G. DA COSTA.

OBJET : PATRIMOINE - FONCIER : Passation d'un bail à construction pour la chaufferie Bois, ZAC Divercité

Rapporteur : Anthony MOREAU

EXPOSE : la Ville de Voiron a décidé la réalisation d'une chaufferie bois et d'un réseau de chaleur urbain dans la ZAC Divercité, afin de desservir plusieurs équipements publics et éventuellement des bâtiments privés situés dans un périmètre proche.

La réalisation des travaux de réseaux devrait démarrer en juillet 2021 et des travaux de construction au 2^{ème} semestre 2021.

La chaufferie bois sera implantée dans la partie Nord de l'îlot I de la ZAC, avec une voie de desserte raccordée au boulevard Denfert-Rochereau. Le foncier est actuellement porté par l'établissement public foncier du Dauphiné (EPFLD) pour le compte de la CAPV.

Le Pays voironnais a proposé de mettre le foncier à disposition de la Ville par la passation d'un bail emphytéotique à construction, aux conditions suivantes :

- Durée : 50 ans
 - Emprise : environ 890 m² issus de la parcelle AW 313 (parcelles 2 et 4 sur le plan annexé) et création d'une servitude de passage sur la parcelle 3 au profit des parcelles 2 et 4 ;
 - Redevance : 53 € HT/m² (coût d'acquisition et frais d'actes et de portage), soit un montant total d'environ 47.170 € HT
- Différé de paiement : 5 ans à compter de la signature du bail
Redevance annuelle sur 45 ans : 1.048,22 € HT.

Le bail à construction sera passé avec l'EPFLD dans l'attente du rachat des terrains concernés par la CAPV.

PROPOSITION :

Vu l'avis favorable de la Commission Travaux Urbanisme Environnement & Qualité de Vie en date du 17 juin 2021,

Vu l'avis FRANCE DOMAINE en date du 26 février 2021,

Le rapporteur propose au Conseil Municipal :

- D'approuver les conditions de passation d'un bail emphytéotique à construction avec l'EPFLD, aux conditions énoncées ci-avant ;
- D'autoriser Monsieur Yves Allardin, 1er Adjoint au Maire, à signer les actes correspondants.

DECISION : La proposition est **ADOPTÉE** à l'**UNANIMITÉ (34 POUR)** - **N. JULLIARD** ne prend pas part au vote

AINSI FAIT ET DELIBERE

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations
Acte certifié exécutoire depuis
son dépôt en préfecture.

Le Maire de VOIRON,

Julien POLAT



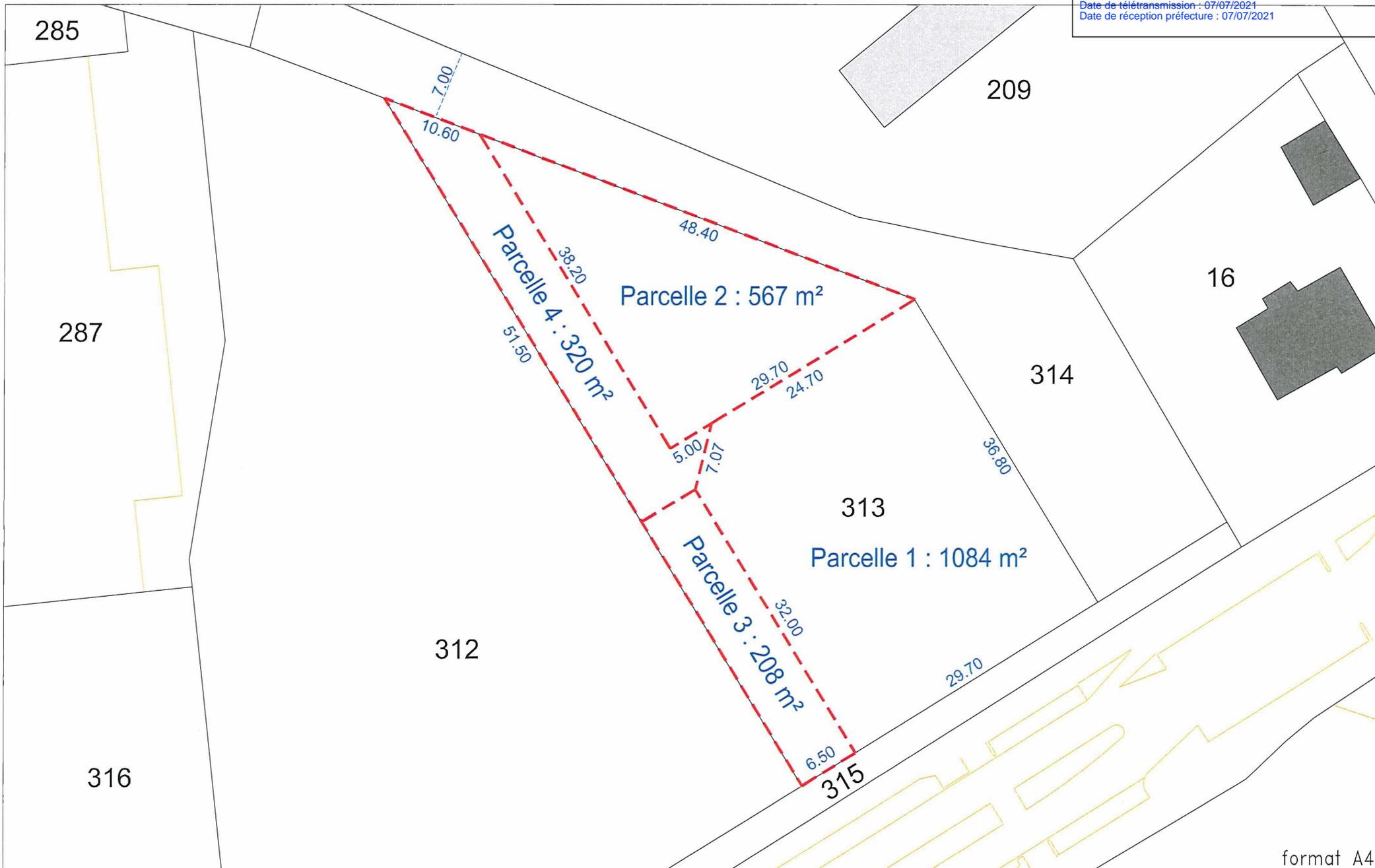
Pour le Maire empêché,
L'Adjoint aux finances, à l'administration
générale et aux économies

Yves ALLARDIN

Le 07/07/2021
Monsieur le Préfet
Préfecture de la Région Île-de-France
100 rue de la République
93555 La Courneuve Cedex



Ensemble des documents



format A4

PROJET CHAUFFERIE BOIS

Plan Etat des Lieux

Proposition de division parcellaire

Décembre 2020

Echelle : 1/500°

